

AUBAGNE

TRANSPORT

Coronavirus : Le groupe Nap, en redressement judiciaire, exclu des mesures du gouvernement

Par Didier Gazanhes, le 25 mars 2020

Le groupe aubagnais Nap Tourisme & Transport, en redressement judiciaire depuis six mois, devait présenter un plan de poursuite de l'activité à la mi-mars. Aujourd'hui, le dirigeant apprend que les entreprises dans sa situation sont exclus des aides gouvernementales.



▲ Une vingtaine de chauffeurs du groupe Nap ont choisi de poursuivre le travail sur la base du volontariat. — Photo : D.Gz.

En pleine restructuration depuis six mois, le groupe Nap Tourisme & Transport (70 salariés), créé en 2001 et basé à Aubagne, a décidé de poursuivre ses activités et de répondre aux nombreuses sollicitations de transport, sur la base d'un volontariat de ses équipes. 20 conducteurs ont ainsi répondu présents. « Nous avons eu, depuis quinze jours, une annulation de près de 95 % de nos commandes. Les voyages scolaires tout d'abord, puis l'activité voyages et enfin les lignes régulières interurbaines, petit à petit, sont également interrompues. Heureusement, la forte mobilisation de nos conducteurs nous permet de faire face aux sollicitations de certaines institutions du territoire avec le maintien, par exemple, du transport à la demande sur Cassis, Carnoux et Roquefort La Bédoule », explique Alain Bouzeman, PDG de l'entreprise, qui assure également le transport de croisiéristes (débarquement et transfert de passagers). Nap va ainsi assurer le rapatriement de ressortissants allemands qui étaient à bord du MSC Splendida. 15 cars sont mobilisés : 8 prendront la direction de Strasbourg, quatre de l'aéroport de Marignane, deux de l'aéroport de Nice, et le dernier se rendra à Lyon.

« C'est une condamnation à mort »

« Nous prenons toutes les activités qui peuvent se présenter. Toutefois, nous sommes en redressement judiciaire et nous venons d'apprendre que les dispositions du gouvernement concernant les aides aux entreprises excluaient les entreprises en redressement judiciaire, les associations, les SCI... Nous subissons donc la double peine. Pour nous, cette annonce est une condamnation à mort. Nous avons saisi l'UPE 13, des responsables politiques afin de voir comment les choses peuvent évoluer », témoigne le PDG du groupe, dont toutes les équipes administratives et commerciales sont également mobilisées en télétravail, et qui vient de livrer 500 masques FFP2 à l'hôpital d'Aubagne et à un groupe d'infirmières à Six-Fours-Les-Plages. « Nous devons présenter le 23 mars un plan de poursuite de l'activité sur huit ans. Nous y travaillons d'arrache-pied. Les tribunaux de commerce sont fermés. Heureusement, nous avons un peu de trésorerie, mais nous devons arriver à maintenir un minimum d'activité. Le mois d'avril est en général un mois important dans notre métier, avec les vacances de Pâques. Cette année cela va être très difficile », déplore le dirigeant. Le groupe Nap a enregistré en 2019, un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros. « Notre business plan de reprise nous amène à un chiffre d'affaires entre 6 et 8 millions d'euros. « Nos équipes sont impliquées et les chauffeurs sont volontaires, mais notre situation est rendue très fragile par la décision du gouvernement. Notre entreprise compte pourtant 70 salariés avec une notoriété régionale. » ●